

2022-2154  
2022-06-27

## KONAMD

Herbicide lacto-fermenté liquide

Suspension

Produits laitiers lacto-fermentés contenant un mélange de bactéries lactiques servant à la lutte contre diverses mauvaises herbes dans les pelouses établies.

Mauvaises herbes ciblées:

*Lotus corniculatus*, *Medicago lupulina*, *Oxalis* spp., *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*

COMMERCIAL

USAGE NON ALIMENTAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU DANGER

- IRRITANT POUR LES YEUX

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

### **GARANTIE:**

Acide citrique.....19,71 g/L

Acide lactique.....17,69 g/L

(présent comme produits de fermentation de *Lactobacillus rhamnosus* souche LPT-21, *Lactobacillus casei* souche LPT-111, *Lactococcus lactis* ssp. *cremoris* souche M11/CSL, *Lactococcus lactis* ssp. *lactis* souche LL64/CSL, et *Lactococcus lactis* ssp. *lactis* souche LL102/CSL)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 29603 LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

Avertissement, contient l'allergène lait (Protéine de lactosérum).

Contenu net: 4L ou 10 L ou 20 L ou 200 L ou 1000L

Registrant:

AEF Global inc.

440, 3e avenue, suite 100

Lévis, Qc, Canada G6W 5M6

(418) 838-4441

Toll free help-line: 1-866-622-3222 [www.aefglobal.com](http://www.aefglobal.com)

MODE D'EMPLOI

2022-2154  
2022-06-27

KONA<sub>MD</sub> est utilisé pour la répression partielle du trèfle blanc (*Trifolium repens*), du trèfle rouge (*T. pratense*), du lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), de la luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), et de l'oxalis (*Oxalis* spp.) dans les pelouses déjà établies.

Ne pas appliquer KONA<sub>MD</sub> sur les pelouses nouvellement semées car cela pourrait causer des dommages sévères.

Afin de maximiser son efficacité, KONA<sub>MD</sub> devrait être utilisé conjointement avec un programme judicieux d'entretien de la pelouse.

KONA<sub>MD</sub> peut être appliqué sur toute la surface gazonnée ou bien utilisé pour des traitements localisés:

**Application sur toute la surface gazonnée** : Mélanger 25 % de KONA<sub>MD</sub>, 3 % de surfactant et 72 % d'eau.

**Application localisée** : Mélanger 50 % de KONA<sub>MD</sub>, 3 % de surfactant et 47 % d'eau.

Les surfactants recommandés sont ceux contenant 83% d'huile minérale de paraffine et 17% de mélange de surfactants, c'est-à-dire, le concentré d'huile XA, le concentré Kornoil et le concentré d'huile Assist.

Le mélange doit être appliqué à l'aide d'un pulvérisateur standard ou industriel muni de buses à jet plat. Bien humecter le feuillage des mauvaises herbes sans toutefois aller jusqu'au ruissellement, avec un volume maximum de 200 ml/m<sup>2</sup>.

L'application de KONA<sub>MD</sub> peut débuter en mai ou plus tard. Pour assurer une constante répression partielle des mauvaises herbes, l'application devrait être répétée tous les 14 jours pour un total d'au moins 5 applications par saison. Le KONA<sub>MD</sub> entreposé pendant 2 ans ou plus peut avoir une efficacité réduite.

Les différentes espèces de gazons peuvent avoir des tolérances variées aux herbicides incluant le KONA<sub>MD</sub>. Étant donné que toutes les espèces de gazons n'ont pas été testées pour leur tolérance au KONA<sub>MD</sub>, la première utilisation sur toute la surface gazonnée devrait être limitée à une petite surface afin de confirmer sa tolérance avant de l'adopter de façon courante.

Lors de l'utilisation de KONA<sub>MD</sub> pour les applications localisées, éviter le contact direct de l'herbicide avec la pelouse. De plus, veuillez consulter le titulaire de KONA<sub>MD</sub> pour plus d'informations sur la tolérance des espèces spécifiques de gazons au KONA<sub>MD</sub>.

Des chloroses sur le gazon peuvent être observées après l'application d'Organo- Sol<sub>MD</sub>, mais le gazon se rétabli normalement dans les 3 semaines suivant l'application.

Note : Éviter de vaporiser KONA<sub>MD</sub> sur les plantes désirables, les fruits et les légumes.

2022-2154  
2022-06-27

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Un contact oculaire direct peut causer des irritations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhalier la brume de pulvérisation. Lors de la manipulation, du mélange/chargement, de l'application et pendant toutes les activités de réparation et de nettoyage porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des lunettes à coques, des chaussures et des chaussettes. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Ne pas entrer à nouveau ou permettre l'entrée dans les zones traitées tant que le produit n'est pas séché.

## PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Rincer la bouche et la gorge avec une grande quantité d'eau. Ne pas provoquer le vomissement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Laver à grande eau et au savon.

En cas d'inhalation: Se déplacer à l'air frais.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes et continuer de rincer l'oeil.

Général : Consulter un médecin immédiatement en cas d'irritation ou si des signes de toxicité apparaissent et persistent ou s'aggravent. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, considérer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions pouvant mener au ruissellement incluent, mais ne sont pas limitées à : la pluie abondante, une pente modérée à forte, un sol nu, un sol mal drainé (par exemple, les sols compactés, de texture fine ou pauvres en matière organique comme l'argile).

2022-2154  
2022-06-27

NE PAS appliquer ce produit lorsque des pluies abondantes sont prévues.

Éviter tout contact avec les plantes désirables. La pulvérisation superflue ou la dérive peut endommager le feuillage touché. S'il est pulvérisé sur les plantes désirables, rincer à l'eau immédiatement. Éviter d'appliquer sur les métaux réactifs comme l'aluminium, l'étain, le fer, ou des articles comme les clôtures ou les meubles de jardin, afin de prévenir les taches, les marbrures ou tout autre cas où il pourrait y avoir interférences avec les surfaces finies en métal.

#### ENTREPOSAGE

Garder dans un endroit frais, à l'abri des rayons du soleil. Après une période prolongée d'entreposage, agiter ou brasser vigoureusement le produit pour obtenir une suspension uniforme. Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine hors de portée des enfants.

#### ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.